



## **50 euros offerts pour s'inscrire dans un club sportif anderlechtois!**

**En cette rentrée 2020, pas moins de 1100 chèques sport d'une valeur de 50 euros sont mis à la disposition des jeunes Anderlechtois-es qui souhaitent s'inscrire dans un club sportif anderlechtois. Cette action est lancée à l'initiative de l'Échevin des Sports Julien Milquet, avec le soutien du Bourgmestre et du Collège échevinal d'Anderlecht.**

Les chèques sport donnent droit à un remboursement forfaitaire de 50 euros sur le coût d'une affiliation annuelle à un club sportif anderlechtois reconnu par la Commune et participant à l'action. Ils sont réservés aux jeunes Anderlechtois-es né·e·s entre 2002 et 2015 inclus, et dont les familles ont des revenus limités.

*"Les chèques sports sont d'une part un excellent moyen de promouvoir nos clubs sportifs - qui sont très nombreux et variés sur notre territoire - mais aussi de soutenir financièrement l'accès de tous·tes les jeunes au sport, sans exclusion. Les chèques sport remportent d'ailleurs un succès grandissant chaque année", se félicite l'Échevin des Sports.*

Les chèques sports seront disponibles jusqu'au 8 novembre par internet. Les personnes intéressées peuvent également obtenir un rendez-vous jusqu'au 18 novembre en contactant le 02 800 07 00.

Toutes les informations et modalités sont disponibles à l'adresse **[www.anderlecht.be/fr/cheques-sport](http://www.anderlecht.be/fr/cheques-sport)** ou par téléphone au **02 800 07 00**.